

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Permission de stationnement

N/Réf.: AR2023/084

Le Maire d'OLEMPS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles suivants, L 2211-1 ; L 2212-1 et L2213- à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à9;

Considérant la demande de l'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS, pour un stationnement d'un camion VL pour un emménagement au 14 Rue du Four.

ARRETE

- Article 1: Le 16 octobre 2023, l'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS est autorisée à stationner son camion VL, devant le 14 Rue du Four pour un emménagement.
- Article 2: Le camion ne devra pas gêner la circulation des piétons;
- Article 3: L'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS s'engage à mettre en place par des plots et des panneaux adaptés la signalisation correspondante d'approche et de position.
- Article 4 : Mme le Maire et Monsieur le Commandant de la police Nationale de Rodez, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Un exemplaire est remis au demandeur

Fait à Olemps, le 16 octobre 2023

